

RAPPORT ANNUEL pour 2016 sur les activités des sociétés publiques du secteur Audiovisuel en CORSE

Rapport des activités publiques du secteur audiovisuel en Corse sur l'exercice 2016 :

La chaîne ViaStella et la station RCFM

Adopté en séance plénière le 30 mai 2017

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------|---|
| Préliminaires..... | 4 |
| Mode de concertation..... | 5 |

I - La Chaîne FR3 ViaStella

| | |
|--|----|
| Petit rappel historique des principales délibérations..... | 6 |
| Eléments du comité de suivi 2017 relevés par le CESC..... | 7 |
| Points de repères antécédents..... | 8 |
| Les nouveaux programmes apparus courant 2016..... | 8 |
| La transformation de programmes existants..... | 9 |
| Les journaux télévisés et les magazines politiques..... | 9 |
| La langue et la culture Corse..... | 10 |
| Le numérique..... | 10 |
| Les captations d'évènements insulaires marquants..... | 10 |
| La langue et la culture corse diffusée à l'antenne..... | 11 |
| Médiamétrie | 11 |
| Relevé de conclusion lors du dernier comité de suivi..... | 11 |
| Remarques émises par le CESC..... | 12 |
| Sujets abordés lors de la rencontre avec la Direction..... | 13 |

II - La station radiophonique RCFM

| | |
|---|----|
| Présentation générale..... | 14 |
| Convention de partenariat..... | 15 |
| Petit rappel historique des principales délibérations | 15 |
| Rencontre avec le Directeur de RCFM | 15 |
| Regard sur l'activité de l'année 2016..... | 16 |
| Nouveaux objectifs défendus par la Direction..... | 16 |
| Relevé de conclusion et remarques émises par le CESC..... | 18 |

| | |
|-------------------------|----|
| <u>III – Conclusion</u> | 21 |
|-------------------------|----|

Loi n° 82.652 du 13 mai 1991 autorise le Conseil économique social et culturel de Corse à l'initiative de son Président de rédiger un rapport annuel sur les activités des sociétés audiovisuelles publiques.

Article L.4422-37 :

Le conseil économique, social et culturel de Corse est également consulté, obligatoirement et préalablement, sur tout projet de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture corses.

Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

Il établit, en outre, un rapport annuel sur les activités des sociétés mentionnées à l'article L. 4424-6. Ce rapport est adressé à l'Assemblée par le président du conseil exécutif.

Préliminaires

La Corse, depuis 2002, est reconnue en tant que Collectivité territoriale possédant des pouvoirs renforcés dus aux transferts de compétences qui lui ont été attribués. Depuis 2005 l'adoption des modalités de mise en œuvre d'une convention tripartite a pu être approuvée par l'Assemblée de Corse pour chacune des instances concernées, réunissant la CTC, l'Etat et la chaîne satellitaire pour le télévisuel, la CTC, et RCFM pour la société radiophonique.

Les comités de suivis attachés aux conventionnements sont programmés chaque année. Ils entrent dans le cadre des obligations de ces conventions. Ils créent par leurs tenues, un moyen adéquat et pérenne d'émettre et d'échanger des vues et de débattre sur des stratégies de développement.

Celles-ci, éclairent principalement, les opérations déclinées dans le cadre de la langue et de la culture corses.

Ces comités, bien distincts, entre le télévisuel et le radiophonique sont des rendez-vous incontournables et essentiels entre les Pouvoirs publics, la Collectivité territoriale de Corse, le Conseil économique social culturel de Corse avec la société audiovisuelle concernée (ViaStella ou RCFM). Ils permettent d'engager et d'acter le déroulé des activités audiovisuelles publiques tant sur les avancées technologiques que sur les besoins et les attentes des usagers.

De par leurs complétudes, les comptes rendus et les relevés annuels de conclusion de ces comités, du fait de leurs probités, seraient susceptibles de se substituer au rapport annuel d'évaluation spécifique émis par le CESC de Corse dans le cadre de la loi de 1991.

Toutefois, compte tenu des progrès conséquents réalisés par la chaîne ViaStella sur les exercices 2015 et 2016, autant dans le domaine des équipements techniques et de l'attribution de nouveaux locaux que sur le contenu de son activité, lors du dernier comité de suivi, attaché au conventionnement de la chaîne télévisuelle qui a eu lieu le 11 janvier 2017, le Président du CESC propose qu'un rapport circonstancié et informatif du CESC soit transmis à l'attention du Préfet de région, du Président de l'exécutif et auprès des directions concernées.

Ce rapport inhérent aux activités publiques des sociétés du secteur audiovisuel inclut qu'une part soit également attribuée aux activités de la station radiophonique France Bleu RCMF.

Il signale un point d'étape représentatif des actions menées conjointement avec l'ensemble des partenaires signataires de la convention d'objectifs et de moyens. Il permet à la CTC entre autres dispositifs, d'envisager de pouvoir évaluer les actions concernant la langue et la culture corses et l'ingénierie qui est attachée à son développement.

Pour être plus précis, la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 dans son article 55, y énonce que la Collectivité territoriale de Corse, après consultation du CESC, conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui déploient une activité en Corse, des conventions particulières relevant la nécessité de réaliser et de diffuser des programmes de télévision et de radiodiffusion reflétant ces particularités culturelles et linguistiques insulaires.

Le dernier rapport annuel rédigé par le CESC et transmis aux instances officielles a été publié en 1994, son sommaire, outre de reprendre l'historique de la loi en question, relevait les articles attribuant compétence au CESC en matière d'audiovisuel. Par ailleurs une analyse et une évaluation des données qualitatives et quantitatives ont été rédigées en 2011 et ont été communiquées aux services compétents de la CTC.

Pour revenir au rapport de 1994, celui-ci présentait les activités des sociétés de service public audiovisuel et les conventionnements stipulés par la loi.

Il indiquait, concernant France 3 Corse qui n'avait pas encore l'appellation de FR 3 ViaStella, les nominations de son directeur et de son administrateur, la méthodologie employée pour la restitution des éléments développés, le temps d'antenne, les grilles de programmes, l'utilisation de la langue corse, son conventionnement en cours et ses relations avec le secteur privé.

Pour RCFM, étaient mentionnés, le personnel mis à disposition, l'utilisation et la pratique de la langue corse et le potentiel de création instruit à l'antenne.

Après ces déclinaisons suivait un avis du CESC. Une enquête avait également été réalisée permettant de publier des résultats relevés sur 51 questionnaires distribués aux conseillers du CESC. 44 ont été remplis et remis au Conseil.

Mode de concertation établi pour la rédaction du rapport de 2017

Le comité de suivi de ViaStella du 11 janvier 2017 et la réunion faisant figure de *pré-comité* de la station RCFM du 18 avril 2017, ont été utiles à la rédaction de ce rapport.

Après avoir été reçu successivement par Monsieur Laurent CORTEEL (successeur de Monsieur de Jean-Emmanuel CASALTA), Directeur Territorial de Via Stella, FR3 Corse, accompagné de Monsieur Paul-François TORRE, Directeur Délégué à la coordination éditoriale, le 15 mai 2017 dans les locaux de la chaîne et également après avoir reçu au CESC, Monsieur Franck LIDON (successeur de Monsieur Hervé DE HARO), Directeur de France Bleu RCFM, le mercredi 12 avril 2017, il a été possible d'élaborer un état des lieux global sur le fonctionnement de ces deux institutions.

I - La chaîne FR3 ViaStella

Lors de la tenue du comité de France 3 ViaStella du 11 janvier 2017, étaient réunis outre les Présidents de l'Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse, le Préfet de région, le Président du CESC, le Directeur de l'antenne de Via Stella FR3 Corse et les principaux responsables de la chaîne ainsi que le service de l'audiovisuel de la direction de l'action culturelle de la collectivité territoriale de Corse.

Au cours des échanges qui ont pu être portés entre les partenaires présents durant ce comité de suivi, il a été possible de considérer l'étendue des activités principalement déclinées dans le cadre de l'exercice 2016, et d'acter l'évolution des contenus de la chaîne depuis son installation en 2015 dans ces nouveaux locaux.

Petit rappel historique des principales délibérations faisant cas des étapes du conventionnement entre l'État, La Collectivité Territoriale de Corse et la Société Nationale de programmes France Télévisions

Par délibération n°05/212 AC du 28 octobre 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé les modalités de mise en œuvre d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens de la chaîne satellitaire ViaStella entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et France 3.

Le projet de convention a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne qui a rendu son avis le 22 mars 2006, Aide d'Etat N 638/2005.

Par délibération n° 06/59 AC du 10 avril 2006, l'Assemblée de Corse a approuvé la prorogation de la délibération n°05/212 AC autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la Convention d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et France 3 avant le 31 décembre 2006.

Le 28 avril 2006, la convention a été signée en présence du Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, du Président Directeur Général de France Télévisions, Monsieur Patrick de CAROLIS et du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Monsieur Michel BOYON.

Le 15 septembre 2007, la chaîne a été officiellement lancée en présence du Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, du Président Directeur Général de France Télévisions, Monsieur Patrick de CAROLIS du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Monsieur Michel BOYON.

Le 5 décembre 2007, un avenant n°1 à la convention a été signé, précisant les modalités de subventionnement et d'exercice de la convention prenant fin au 31 août 2010.

Le 29 janvier 2008, une convention liant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et la Société France 3 a été signée concernant le service de télévision France 3 Corse / ViaStella pour la période du 1er février 2008 au 31 décembre 2013.

En application de l'article 7 de la Convention d'Objectifs et de Moyens de la Chaîne ViaStella, durant la période d'application de la convention, quatre comités de suivi de la convention ont été organisés en septembre 2007, mai 2008, mars 2009 et en juillet 2010, avec l'ensemble des partenaires (pour l'Etat, le Préfet de Corse et le Secrétaire Général aux affaires corses ; pour la Collectivité Territoriale de Corse, le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, et le Président du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ; et pour la chaîne, des représentants nationaux de France 3, ainsi que la direction territoriale de la chaîne France 3 Corse – ViaStella).

Le comité de suivi qui s'est tenu le 12 juillet 2010 a acté le bilan définitif et global de l'exécution de la subvention d'exploitation aux trois années correspondant à la durée de la Convention. Dans le cadre de ce comité de suivi, les parties se sont rapprochées pour examiner les conditions de la poursuite du concours financier de la Collectivité Territoriale de Corse au titre de la subvention dite de « programmes ».

Par délibération n° 11/037 AC du 11 février 2011, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n°2 de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et France 3 afin de renouveler le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à la chaîne ViaStella pour une nouvelle période de 3 ans.

Le 24 juin 2011 avenant n°2 à la convention a été signé, précisant les modalités du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse pour la période du 1er septembre 2010 au 31 août 2013 et ce en présence du Ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Frédéric MITTERRAND et du Président de France Télévisions, Monsieur Rémy PFLIMLIN.

A l'occasion du dernier comité de suivi du 17 mars 2014, les parties ont acté le bilan définitif et global de l'exécution de la subvention d'exploitation aux trois années correspondant à la durée de la Convention et de son avenant n°2. Les parties se sont rapprochées pour examiner les conditions de la poursuite du concours financier de la Collectivité Territoriale de Corse au titre de la subvention dite de « programmes ».

Concernant la période 2014 à 2016, la convention afférente a été signée le 13 février 2015, et prévoit de la part de la CTC, une subvention de 2 150 000 € (700 k€ pour 2014, 725 k€ pour 2015 et 725 k€ pour 2016).

Eléments relevés par le CESC du comité de suivi 2017

Le comité de suivi du 11 janvier 2017 marque la rencontre officielle de Via Stella avec les élus de la CTC, le préfet de région en présence des services et directions respectives des trois institutions. Ce comité a permis la présentation exhaustive de l'offre éditoriale de ViaSella.

La rétrospective de l'activité de la chaîne sur les exercices 2015 et 2016 a été abordée ainsi que les objectifs innovants qui ont pu être déployés sur l'exercice 2016, avec leurs prolongements, se déroulant sur l'année 2017.

Il est tout d'abord important de considérer que Via Stella FR3 Corse est une réelle chaîne de plein exercice diffusant depuis 2016 ses programmes sur une activité de 22 heures sur 24.

Il est bon de préciser que cette chaîne n'opère pas de décrochage régional à l'instar du fonctionnement d'autres chaînes locales mais développe une programmation spécifique et valorisante.

Cette chaîne est devenue une chaîne de référence nationale depuis le 1er janvier 2017, eu égard au récent découpage des nouvelles grandes régions de France. Il s'agit d'un exemple inestimable pour la chaîne, de par son bilan positif d'activité, de pouvoir s'arroger d'une réussite hors norme, autant sur ses capacités à représenter la spécificité linguistique portée par la Collectivité Territoriale que sur l'originalité des programmes qu'elle propose.

L'équipement remarquable de ses nouveaux locaux, tant sur l'aspect technologique que qualitatif, inaugurés le 13 février 2015, met en première ligne la notion d'exigence du service public exprimée et défendue pour satisfaire les besoins de la population insulaire. Ces prérogatives portées par la chaîne sont des atouts majeurs à son développement.

La chaîne est devenue, pour la direction générale France télévision, un exemple remarquable qu'il est souhaitable de calquer à l'ensemble des autres régions françaises. Le budget avoisine les 28 millions d'euros et le personnel de la chaîne atteint le nombre de 206 employés. La gestion efficace du temps de travail en accord avec les syndicats permet d'utiliser au mieux et dans les règles, les plages horaires entre les productions et les diffusions.

Points de repères antécédents

Prenons comme exemple comparatif, si nous nous en tenions, comme point de repère, à la grille de rentrée de septembre 2011, la chaîne comptait en ce temps-là, une diffusion allant entre 15 heures et 20 heures de programmes journaliers (avec une prise d'antenne dès 6H45 le matin) ; la même année, la chaîne avait pu bénéficier d'être diffusée sur la téléphonie mobile, notamment via SFR notons également que la chaîne émettait courant 2012, sur la TNT locale.

Les nouveaux programmes apparus courant 2016

Sapientoni

Le concept désigne un *jeu* diffusé quotidiennement en langue corse programmé à 18h 30 dont les présentateurs sont Laurent Vitali et Patrizia Catacecca. L'émission précédant le rendez-vous du *Corsica Sera* a pour vocation d'attirer un maximum de téléspectateurs avant les informations du soir.

Pendant le 20 heures

L'émission précédemment inscrite avant le rendez-vous du *Corsica Sera* se voit être programmée pendant les informations nationales de France 2 et de TF1. Il est à noter que cette émission a pu bénéficier, comme celles précédemment citées, de près de 5 points d'audience.

Studiante

Ce programme de très courte durée est réalisé par deux anciens étudiants de l'université de Corti. Le sujet traité fait l'apanage des années d'études universitaires de jeunes gens qui y ont été formés.

La transformation de programmes existants

Maghja

Emission déjà plébiscitée par le public ayant comme sujet l'application de recettes de cuisines accessibles pour tous tout en permettant d'accueillir des enfants passionnés de l'art culinaire, le mercredi après-midi.

Inseme première et deuxième partie

Les thèmes de la vie quotidienne et des informations courantes et pratiques sont offertes ainsi que d'animer dans la seconde partie un débat interactif. La thématique est choisie la veille pour provoquer des réactions par anticipation sur les réseaux sociaux.

Eccu' numia

Ce magazine est une nouvelle émission sur l'économie insulaire, celle-ci est prévue en 2017. Les chefs d'entreprises pourront s'exprimer sur site et sur le plateau. Des nouvelles brèves, un journal télévisé sur l'économie, un dossier spécifique ou bien un parcours particulier. Toutes ces pistes déployées auront comme but de mettre en valeur l'activité économique de la Corse.

Via Cultura

Emission culturelle pluridisciplinaire ouverte aux arts du spectacle, à la littérature, à la production audiovisuelle, à la musique, aux arts plastiques et à l'ensemble de la production artistique insulaire. Tous les sujets traités, pourront entre autres déclinaisons, offrir aux îles de la méditerranée un pôle d'échange et d'interactivité.

Avec ou sans filtres

Rétrospective sur le parcours de personnalités corses à partir des clichés photographiques qui leur permet de raconter les faits marquants qui ont jalonné leur vie tout en leur permettant de raviver des souvenirs personnels.

Cunfrunti, *Inchiasta* et *Les médicales* continuent leurs diffusions

Les journaux télévisés et les magazines politiques

Le *Corsica Sera* après plus de trente années d'existence représente le point fort de l'information insulaire. Sont déroulées dans la journée, les émissions d'information suivantes : à 12h *Prima*, à 12h 55, puis *Un 'Ora*, à 18h *6' Ore* et à 20h, *Nutiziale*, *Ultima*, *Settimanale*.

L'émission *Cuntrastu* est le rendez-vous incontournable du dimanche en fin de journée à 18h. Après trente minutes d'entretien avec les journalistes, se succèdent : un débat avec un contradicteur, puis une discussion générale échangeant sur ce qui a été énoncé durant le magazine.

Les Sports sont représentés par le *Mag des sports*, le lundi, et, *Foot à basta* le jeudi en soirée.

La langue et la culture Corses

La volonté de poursuivre l'évolution de cette vocation spécifique dévolue à notre chaine ViaStella est une constante inaltérable. En effet depuis 2007 passant de 388 heures sur 1741, à 1446 heures essentiellement attachées à la langue corse en 2015, il est aisé de reconnaître une avancée significative.

Outre le temps dédié à l'information, les magazines *Tempi fa*, *Tempi d'oghje*, *Par un Dettu*, *A Canzunetta*, *Ghjente*, *Hôtel*, et les rediffusions de concerts de chant, de variété locale, sont des exemples incontournables.

Le numérique

Une chaine dédiée au numérique a été mise en fonction sous le nom de *YouTube ViaStella*. Celle-ci entre autres fonctionnalités, permet des rediffusions d'émissions. La mise en ligne d'actualités sur le Web augmente le champ investi par l'information. Des Bonus et des directs peuvent ainsi être mis en ligne.

La page *Facebook* de ViaStella compte depuis la fin 2016 près de 140 000 fans et sur le premier trimestre 2017, 161 000.

Il y a eu 640 582 visites et 1 117 799 pages consultées sur le Web en octobre 2016.

Des modules de formation liés au numérique seront proposés aux journalistes dans le cadre de la formation professionnelle.

Les captations d'évènements insulaires marquants

Une fois par mois, un festival et des représentations dans un cadre festif sont relayées depuis 2016.

- Saint Erasme, fête des pêcheurs ;
- Bonifacio, Vendredi Saint ;
- Rencontres polyphoniques de Calvi ;
- Rentrée universitaire à Corte ;
- Festival de la ruralité à Patrimonio ;
- Foire de Bocognano.

La langue et la culture corses diffusée à l'antenne

Cette démarche est prioritaire et volontaire pour la chaîne. Les efforts constants dans ce domaine réussissent à braver les difficultés tant aux recrutements de locuteurs en langue corse que sur les problématiques du coût du doublage.

Ce point crucial est largement développé au cours des entretiens reportés dans le présent rapport qui ont eu lieu avec les directeurs de la chaîne et le Président du CESC.

Médiamétrie

La part d'audience en juin 2016 se situe à 5,6 %.

Relevé de conclusion lors du dernier comité de suivi CTC-État-France télévisions

- ✚ La qualité des programmes est signalée unanimement ;
- ✚ Le développement de la langue corse est avancé comme étant une priorité ;
- ✚ Une évaluation concernant les retombées au sujet de la langue corse est souhaitée ;
- ✚ L'excellence du service offert à la population est unanimement appréciée ;
- ✚ Le rythme de la tenue des comités de suivi sera respecté ;
- ✚ L'ouverture vers l'espace méditerranéen est envisagée comme devant être soutenue ;
- ✚ La convention triennale avec La CTC, l'État et France Télévisions est un cadre à privilégier ;
- ✚ La recherche de nouveaux financements et de partenaires actifs est fortement engagée ;
- ✚ Le vœu d'une édition d'une matinale concernant le JT est évoqué ;
- ✚ La décision de prolonger d'une année la convention tripartite actuelle à l'aulne de la Collectivité unique est envisagé ;
- ✚ Prise de conscience de pouvoir faciliter le recrutement des locuteurs en langues corse ;
- ✚ Concevoir conjointement avec les partenaires de la convention les critères d'évaluation des résultats de la chaîne ;

- ✚ Les liens avec l'Université di a Corsica sont à développer ;
- ✚ La prise en compte de la charte de la langue corse est actée ;
- ✚ L'objectif d'intensifier la formation des personnels à la langue corse est réitéré ;
- ✚ La volonté de pluraliser les liens avec les réseaux sociaux est avancée.

Remarques émises par le CESC

Le CESC prend note que la problématique de l'affectation des locaux bastiais est en cours de résolution au sein d'un projet au centre-ville de Bastia et qu'un équilibre puisse être établi entre les deux antennes télévisuelles, celle d'Aiacciu et celle de Bastia. Des aménagements techniques ont pu être entrepris et des progrès notoires ont été actés.

Des équipements de haute technologie ont pu être attribués. Une adéquation en termes d'innovation à l'instar de l'antenne d'Ajaccio va être résolue très prochainement cela contribuera à éviter quelques décalages stratégiques en matière de potentiels créatifs et administratifs, s'agissant notamment de l'utilisation de plateaux adéquats et de la facilité d'accès envisagée en ce qui concerne les bureaux excentrés.

Dans un avenir proche, le choix du site de la Poste de Bastia étant pressenti pour accueillir l'antenne bastiaise de ViaStella, permettra ainsi de bénéficier d'une présence télévisuelle en plein centre-ville.

Les captations en direct ou en différé des évènements touchant à l'information et à des manifestations culturelles pourraient précisément représenter une source vive locale en matière de création pour la jeunesse, à partir d'émissions éducatives et culturelles en dehors d'évènements déjà existants.

Des projets mis en scène par tiers seraient une plus-value efficace et cela, principalement pour un essor culturel et économique. Les prises de contact et des coproductions internationales sont souhaitées s'ajoutant aux projets de collaborations avec les pays méditerranéens qui existent à ce jour.

Sujets abordés lors de la rencontre du 15 mai 2017, en présence du Directeur Territorial, du Directeur délégué à la coordination éditoriale de la chaîne et du Président du CESC

- ❖ Les projets d'avenir pour la chaîne ;
- ❖ Le positionnement de l'antenne bastiaise ;
- ❖ Les liens avec les chaînes européennes ;
- ❖ Les projections dans le domaine des RH.

Les Directeurs de la chaîne ont présenté au Président du CESC : l'implication comme projet d'étendre la vocation de ViaStella dans le domaine du numérique, le prévisionnel de l'implantation de nouveaux locaux en centre-ville de Bastia comme explicité précédemment, l'étendu d'un calendrier incluant de nouvelles instigations dans le domaine international avec la RAI, les Baléares, et la télévision espagnole avec la chaîne TVE.

Des actions avec la CTC sont engagées avec le centre méditerranéen de la Communication audiovisuelle, (CMCA) et le CIRCOM fondée en 1983, qui est la Coopérative internationale de recherche en matière de communication. Celle-ci représente l'unique réseau international de 376 télévisions responsables de service publics dans 38 pays d'Europe, permettant de promouvoir et de développer la collaboration au sein de ses membres, en échangeant des programmes et en initiant des coproductions entre les Etats.

Entre autres avancées, a été signalée, la réussite dans le domaine de la formation professionnelle au sein du projet du Diplôme universitaire de journalisme, *Médias et Corsophonie*, (DU) renouvelé par conventionnement (2016-2018).

Celui-ci a été mis en place avec l'Université de Corsica et en complément à tous autres recrutements ouverts au national, l'embauche de deux professionnels locuteurs en langue corse issus de cette formation supérieure.

Ils ont pu être titularisés par l'entreprise télévisuelle en octobre 2016. Par ailleurs une convention de partenariat avec l'université touchant à la réalisation de programmes est en cours de finalisation.

Elle permettra l'achat de programmes réalisés par les étudiants du diplôme audiovisuel (deux documentaires et deux fictions chaque année et l'accueil de quatre stagiaires rémunérés sur une période de 10 semaines auprès de ViaStella, deux pour le suivi de production et deux affectés au service WEB.

Un module pratique proposé par la chaîne sera également inséré au cursus des étudiants. Une formation intensive en langue corse sur deux semaines est également proposée aux journalistes et aux producteurs en activité.

Deux sessions ont été programmées, l'une à l'été 2016 et l'autre, lors des vacances de février 2017. Des opérations de sensibilisation avec l'audiovisuel sont régulièrement offertes aux collégiens et aux lycéens.

II - La station radiophonique RCFM

Présentation générale

France bleu RCFM, est une des stations locales du réseau France Bleu assignées à Radio France, dans le cadre de la mission de service public qui lui incombe. Le contenu des programmes de France Bleu RCFM, se déploie sur des émissions radiophoniques déclinant des reportages, des chroniques, des sujets sociétaux, inhérents à la vie locale corse. La station promeut des programmes dédiés à cet effet, et c'est dans le cadre de ce qui concerne précisément cette assignation spécifique qu'elle valorise la culture et la langue corses.

Rappelons que depuis 1991 la compétence culturelle a été attribuée à la Collectivité territoriale de Corse et précisément dans le cadre de l'article L.4424.6 du code général des collectivités territoriales, relatif à la promotion de la culture et de la langue corses eu égard à la capacité de réaliser des programmes de télévision et de radiodiffusion.

Rappelons également, le dispositif récemment mis en place par la Collectivité territoriale de Corse intitulé « *Pianu Lingua corsa 2020 per a nurmalizzazione di a lingua corsa è u prugressu versu una susetà bislingua* » cosigné entre l'Etat et la CTC.

De ce fait cette disposition validée permet qu'un soutien permanent puisse être alloué à France Bleu RCFM par la Collectivité territoriale de Corse.

Ce soutien se traduit par l'attribution d'une contribution financière régaliennne en vue de la réalisation de programmes en langue corse prônant la culture insulaire permettant ainsi par l'utilisation de sa langue, de protéger et de développer le patrimoine et la culture corses.

Une rencontre avec les responsables de la station de RCFM, en présence des acteurs institutionnels de la CTC, s'est tenue le 18 avril 2017 à Ajaccio dans les locaux de la Collectivité territoriale de Corse. Elle s'est déroulée en présence de : Monsieur Franck LIDON Directeur de la station, ses assistants Monsieur Bernard FERRARI, Directeur de la langue Corse, ses collaborateurs, Madame la cheffe de service du SACIA (Service de l'audiovisuel, du cinéma et de l'image animée), de la direction de l'action culturelle et le représentant du Président du CESC.

Les principales problématiques soulevées concernant l'établissement de la convention 2017 qui lie la Collectivité territoriale de Corse et la station France Bleu RCFM.

A été acté pour l'année 2017, qu'il était nécessaire de contracter pour les différentes parties en question, un conventionnement intermédiaire d'un an, à l'instar de celle qui lie l'Etat, la CTC et la chaîne de télévision ViaStella.

Cette disposition permet avant l'installation de la Collectivité unique de préfigurer une convention trisannuelle dès 2018 avec des objectifs cernés et précis.

Convention de partenariat

Celle-ci est établie entre la CTC et la Société Nationale de Radiodiffusion Radio France, Société Nationale de programmes.

Petit rappel historique des principales décisions et délibérations

Prenant en compte les actes suivants :

- La délibération de l'Assemblée de Corse en date du 26 juillet 2007 n°07/064 AC portant adoption du plan d'aménagement et de développement linguistique 2007-2013 ;
- La décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011, relative aux aides confiées pour l'exercice d'un service d'intérêt économique général (SIEG) ;
- La délibération de l'Assemblée de Corse n°15/037 AC du 13 mars 2015 adoptant le règlement des aides relatives au développement et à la promotion et à la diffusion de la langue corse ;
- La délibération de l'Assemblée de Corse en date du 16 avril 2015 n°15/083 AC, approuvant le Plan Lingua 2020 « per a nuralizazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bilingua ».

Rencontre avec Monsieur le Directeur de France Bleu RCFM

En amont de la réunion qui a eu lieu le 18 avril 2017 faisant figure de pré-comité de suivi de la convention précitée, une rencontre avec monsieur Franck LIDON a eu lieu le mercredi 12 avril 2017 au CESC en présence de Madame la Secrétaire générale et du chargé de mission culture du CESC.

Cette réunion a permis de recueillir les éléments importants d'un bilan d'activité tout en offrant la possibilité d'exposer les objectifs de la chaîne radiophonique sous l'impulsion de son nouveau directeur, Franck LIDON ayant succédé à Hervé DE HARRO en 2016.

La convention proposée pour 2017 correspond à une période transitoire avant l'installation de la nouvelle Collectivité de Corse qui sera effective en janvier 2018.

Cette année autorise les différents partenaires que sont la direction de la langue corse, la direction de l'action culturelles de la CTC et RCFM à pouvoir travailler sur le fond et préparer une convention sur 3 ans qui sera effective pour l'exercice 2018.

Regard sur l'activité de l'année 2016

Les émissions existantes se sont bien développées et ont été enrichies.

Le journal des sports, dont la diffusion hebdomadaire le samedi matin à 08 h 10, puis à 09 h 10, présente sur une durée de 5 mn, l'actualité sportive tout au long de l'année sur 42 semaines.

Dans le même domaine, le magazine des sports, sur une diffusion hebdomadaire mais d'une durée plus conséquente portée à 2 heures le dimanche à partir de 17 heures. Cette émission également diffusée tout au long de l'année sur 42 semaines développe l'actualité sportive insulaire tout en accueillant des invités qui s'expriment fréquemment en langue corse.

En prolongement et toujours dans le contexte sportif, la retransmission des matchs, en ligue 2, à domicile est diffusée sur 18 semaines deux fois.

L'émission *Mediterradio* diffusée en langue corse et en italien le vendredi à 12 h 30, sur 42 semaines permet, à des journalistes italiens de la RAI, de Sardaigne et de Sicile, de traiter avec les journalistes de RCFM des problèmes touchant le monde méditerranéen.

L'émission Giramonde, également conçue autour de la méditerranée en déclinant l'actualité la concernant avec des invités, est diffusée le dimanche à 13 heures et le lundi à 20 h 30. La musique représente aussi un élément prégnant de l'émission.

Une émission dédiée à l'humour programmée à 07 h 55 et 12 h 51 Littera Tarra, sur la littérature, une heure toutes les semaines regroupant des personnalités littéraires, des chroniqueurs qui s'investissent dans la pratique et l'écriture de la langue corse. Les diffusions depuis des années, ont lieu le dimanche à 20 heures et le lundi à 13 heures.

La prise en compte de l'activité liée au numérique via les POSTCAST a été un déclencheur fondamental à une évolution notoire de la chaîne radiophonique. La consultation hebdomadaire a été comptabilisée à 150 000 vues.

Nouveaux objectifs défendus par la Direction de la station RCFM

Lors de la rencontre le mercredi 12 avril 2017, Monsieur Franck LIDON, Directeur de la station de radio RCFM, a pu présenter personnellement les objectifs de la station radiophonique au CESC.

Il nous a été rappelé que par le passé, et précisément lors des trois mandatures précédentes de la CTC, en dehors des comités de suivi, liant la station avec la CTC surtout dans le contexte de la diffusion de la langue corse, il n'y a pas eu de contact ni de rencontre entre les représentants de la station de radio RCFM et la CTC sur d'autres sujets.

Une lettre de l'actuel Directeur de l'antenne de RCFM à l'attention du Président de l'exécutif a été adressée permettant d'établir un constat actualisé et de définir une vision totalement neuve des actions à envisager.

Une volonté majeure était d'ouvrir à la chaîne radiophonique toutes les portes culturelles et sociétales permettant un positionnement efficace et omniprésent de la langue corse. Cette volonté est présentée sous un spectre le plus large possible et entretenu aujourd'hui déjà comme une position forte par les journalistes et les animateurs de la station.

Le but primordial qui est avancé par son directeur, en ce qui concerne la langue corse est de pouvoir la penser, l'écrire et la dire. Pour se faire, cette démarche structurelle, cette stratégie s'inscrit dans un calendrier et un découpage du temps. Les segments de diffusion en sont : *la matinale*, puis *la matinée*, *le début d'après-midi* et *le soir*. Ils représentent des plages de diffusions porteuses de sens et de comportements, tant en ce qui concerne les auditeurs, qu'en ce qui touche aux sujets traités.

Cette horloge temporelle inhérente à la fonctionnalité de la radio est segmentée minutes par minutes sur le temps d'antenne. Il s'agit bien d'une ouverture d'esprit consacrée au parlé corse qui par son action permet à la station d'être la première radio écoutée en Corse. La seule difficulté récurrente qui devra être étudiée, est que la jeunesse décroche l'écoute en soirée, pour choisir la station « *NRJ* ».

Il y a aujourd'hui plus de journalistes que d'animateurs qui travaillent à l'antenne, il s'agirait en adéquation, aux budgets alloués, de pouvoir ouvrir de nouveaux postes à l'instar des projets innovants envisagés en accord à des objectifs novateurs. Les sujets forts, hormis la diffusion musicale, en sont ceux qui touchent aux thématiques économiques, à l'actualité et aux récits historiques.

La fin de journée, les programmes musicaux s'intensifient, les émissions ont un rôle d'accompagnateur des artistes à l'identique à toutes autres grandes stations. Un partenariat autour de la culture est une donnée importante à maintenir.

Cette action se renforce avec un travail assidu sur le patrimoine local (telle la fête des pêcheurs de *St Erasme* à Ajaccio). Certaines grandes commémorations et manifestations culturelles sont attentivement suivies et relayées.

Il y a actuellement en poste à RCFM, 13 journalistes et 9 postes et demi d'animateurs. Toute personne y travaillant, se doit d'être, à minima, corsophone. Un vœu d'accompagnement des projets d'une manière plus prégnante avec la CTC est clairement avancé dans le cadre de la prochaine convention déployée sur trois années dès 2018.

Rappelons que la convention 2017 entre dans un temps intermédiaire permettant de préfigurer les points qui seront utiles et nécessaires à la prochaine convention.

L'apport du numérique a permis de nouvelles capacités de diffusion à la radio par l'instauration du POSTCAST. 150 000 visites ont pu être répertoriées en 2016, ce qui place RCFM en première position nationale.

Un vœu particulier à ce sujet serait de pouvoir monter un studio de production en créant une unité commune avec FR3 ViaStella. Les modules essentiels sont ceux qui existent avec la Sardaigne, la Sicile et Malte et qui seront encore à développer.

Au-delà de l'aspect « exotique » qui pourrait être porteur en ce qui concerne l'antenne, la volonté affirmée par son directeur et ses collaborateurs, est de positionner l'action locale ouverte vers le monde.

RCFM est une grande maison de la culture corse. « Par le son, il est fondamental de créer un univers, selon les propres paroles de son Directeur.

Le FORUM matinal, est un argument incontournable qui permet à tout sujet, qu'il soit économique, administratif, politique ou culturel de mettre en scène des contradicteurs et le plus souvent en langue corse. Il s'agit là, de part cet outil de communication de concevoir et de développer davantage les capacités à pouvoir contribuer à l'aide et à la recherche d'emploi.

Des liens avec l'Université sont souhaités et devront se nouer. RCFM a aussi une mission symbolique, elle est porteuse de rêves pour ses auditeurs. Son rôle n'est pas de décrire simplement un passé ou d'anciennes coutumes mais de rebondir constamment sur le présent, permettant ainsi de créer une dynamique, un avenir constructif pour la société corse.

Avec des rendez-vous avec l'Université, des sujets d'avenir sont à porter entre autre sur les capacités à créer des vocations professionnelles, en animant des modules diplômants. La radio s'ouvrant aux jeunes aussi pour la projection de leur futur et de leur destinée. La radio est également un lieu créant un lien social pour les personnes âgées qui selon les sondages peuvent tenir l'écoute de l'antenne entre une heure quarante et deux heures, quotidiennement.

De nombreux échanges avec le personnel de la station permettent une réflexion constructive en vue de préciser les nouvelles grilles de rentrée. Comme il a été dit par le directeur de RCFM, on peut relayer que « l'avenir serait dans le son ».

Le CESC, après avoir entendu la Direction de RCFM, le 12 avril 2017 et avoir assisté à la rencontre institutionnelle du 18 avril 2017, relève les éléments suivants

Une remarque peut être émise au sujet du sous-effectif, en ce qui concerne le personnel de la station, dans la perspective d'un développement. La chaîne pourrait créer de nouvelles émissions et de nouveaux concepts d'activités, de par la programmation, de prises de son *en direct*, de captation de concerts, d'incursions sur le territoire, au cœur des STARTUP, portées par la jeunesse.

Il s'agirait de pouvoir mettre en valeur les acteurs locaux, cela serait par exemple le moyen attractif de dévoiler une mine d'or pour la jeunesse, permettant ainsi, par le flux radiophonique, de refléter, d'insuffler et de diffuser, une activité socio-économique. Cela favoriserait, en parlant d'elles, l'essor des petites entreprises de communication. Cela valoriserait le rayonnement culturel insulaire, d'une façon encore plus instantanée et prégnante pour les auditeurs.

Du fait de la perte de 20 000 auditeurs en 5 ans, compte tenu entre autres raisons de l'abandon de la diffusion en *ondes moyennes*, il serait pour pouvoir conjuguer des efforts et trouver des moyens stratégiques, techniques et humains pour contribuer à un accroissement des capacités d'écoute.

Des initiatives, mettant en valeur nos fonds sonores (les *anciennes captations de chants, de musiques, de dialogues, d'interviews, de contes, de poésies*) permettraient de numériser (avec l'aide de la Cinémathèque et du Musée de la Corse), et de conserver les documents d'origine à tous les dispositifs mettant en avant la langue corse.

Le chant et précisément *u cantu in paghjella* et la poésie étant des bases indissociables, et, ayant pu permettre, d'être la référence à un socle d'une richesse inestimable pour la langue et la culture corse. Le développement de cette particularité poétique et musicale est issu d'une expression vocale et linguistique spontanée, unique et incontournable.

Des relations constantes sont à envisager avec les établissements muséaux insulaires ainsi qu'avec les sites archéologiques et les centres d'interprétation patrimoniaux et la Cinémathèque de Corse. Des conventions pourraient être contractées.

Les labélisations de « Villes d'Art et d'Histoire » actuelles et futures pourront être aussi une source d'échanges et de coproductions avec les cités urbaines, la CTC et RCFM.

La vocation de la radio conçue comme un axe communiquant permettrait à la station RCFM de lui attribuer une mission fondamentale ayant pour objectif de faire évoluer la société corse et d'enrichir et mettre en valeur son patrimoine culturel dans le cadre de captations « en direct » sur sites.

Le CESC approuve l'ouverture préconisée par RCFM d'instituer un dialogue régulier entre les partenaires de la convention.

Un nouveau contrat d'objectif et de moyens permettrait, sans doute, au-delà du développement économique, de considérer avec attention l'élaboration des contenus.

Un lien constant devra être soutenu et développé avec l'Université de Corse. Une stratégie de coproductions autant sur le mode économique que sur les contenus sportifs et culturels est envisageable.

Des initiatives favorisant la création, permettant de promouvoir des œuvres en langue corse pourraient, sous forme d'ateliers écriture, inciter les auteurs en langue corse à produire davantage.

Il est vrai que, s'agissant du comité d'aide à l'écriture de la CTC qui existe depuis près de dix ans, peu d'œuvres sont réalisées en langue corse. Par ailleurs la difficulté de trouver des locuteurs en langue corse, pour la chaîne radiophonique, reste constante.

Le fait de n'avoir aucun recours à du personnel extérieur, à l'inverse de FR3 ViaStella qui peut se l'autoriser budgétairement, l'ingénierie de RCFM prend une figure plus « artisanale ». Son budget est plus modeste. L'aide de la CTC, est également bien moindre que celle attribuée à la chaîne ViaStella qui pour sa part, supporte des projets plus lourds et plus longs, car inhérents à la spécificité audiovisuelle.

L'action culturelle de RCFM, plus souple et plus malléable, sommes toutes « rustique », dans son sens le plus noble, permet de développer un potentiel non négligeable de créateurs qui pourraient être animés par la synergie volontaire des coproducteurs qu'elle pourrait générer.

Le rapprochement avec l'audiovisuel pourrait s'établir autour de projets musicaux avec RCFM, instaurer un travail sur la musique en Corse en créant des actions régulières sur la prise de son « en direct » valorisant en même temps les deux modes communicationnels que sont l'audio et le visuel.

Cette orientation s'ajouterait à celle de valoriser le travail d'écriture en langue corse. Celle-ci pourra, d'une part, exister dans un contexte direct d'échanges d'opinions, de discussions spontanées entrant dans le contexte, non seulement d'une langue que d'aucun, par le passé, aurait désignée en

tant que langue de « connivence », mais d'autre part, elle pourrait statuer dans une tracée communicationnelle capable de se développer sur les champs littéraires et poétiques avec un spectre culturel large.

Ces initiatives favoriseraient ainsi l'accès à de nouveaux domaines grâce au pouvoir médiatique de la diffusion sonore. Ainsi naitrait un nouvel enjeu stratégique pour RCFM qui s'ajouterait à toutes les actions réussies.

Cela permettrait également de créer de nouveaux emplois en suscitant des vocations au sein de notre jeunesse, d'où le lien étroit à entretenir avec l'université précisément dans le cadre de son Du audiovisuel à l'instauration d'un module « radio ».

La problématique du développement linguistique insulaire défendu par RCFM devient un enjeu de société, cette ouverture prônée pour la langue corse vers le monde, serait aussi un fer de lance conçu comme une victoire de l'oral conçu comme l'outil communicationnel faisant passer l'écrit des contenus à diffuser, par la voix parlée et la musique.

L'avenir serait justifié par le passé de nos origines.

Compte tenu des statistiques fragiles des élèves au lycée persévérant en langue corse après leur apprentissage au collège, ils se réduisent à 20% des effectifs, puis à 1% pour les inscrits en filière bilingue et à 8% pour ceux qui suivent en LV2.

Il est fondamental de reconnaître le rôle important du chant en langue corse, car il est porteur de significations patrimoniales et culturelles ainsi que de la langue en elle-même. Cet apprentissage, s'il était développé, permettrait une plus grande adhésion à la pratique et à la communication mise en valeur par le canal radiophonique voire télévisuel.

Des liens plus prégnants devraient être envisagés avec les établissements publics labélisés gérés ou articulés par la CTC (le Conservatoire de Corse Henri TOMASI, la Cinémathèque de Corse, le Musée d'anthropologie Jean Charles COLONNA de Corti, le Centre d'Art polyphonique de Sarté).

Ils complèteraient, pour la station RCFM, d'une façon naturelle et aisée, son rôle au sein de son laboratoire médiatique régional, en diffusant pratiquement en temps réel toutes les actions supplémentaires dont elle aurait la charge.

III - Conclusion

Globalement, le pari tenu de tenir avec efficacité une adéquation entre la promotion de la culture et de la langue corses dans un contexte multiculturel et le mode d'aujourd'hui paraît tout à fait correspondre aux attentes institutionnelles et politiques.

La notion avérée de service public ainsi que les moyens adaptés qui lui sont attribués, les résultats positifs qui en découlent sur les deux derniers exercices, sont très encourageants.

Les *process* appliqués facilitent l'accès à l'information, à la culture en général et au sport ; le rôle éducatif, porté par les deux phares communiquant que sont la chaîne FR3 ViaStella et la station France Bleu RCFM, a pris un essor hors du commun au cours des dernières années.

L'ingénierie et les stratégies efficaces employées ont permis à ce jour, malgré les contraintes budgétaires constantes, de surmonter les temps difficiles que l'économie mondiale et européenne a marqué sur le territoire Corse.